

# Des solutions !



Jean-Louis LOIR  
et Mickaël GUENET,  
éleveurs à  
Berville-en-Roumois (27)

« ... partager le temps  
d'astreinte... »

« Nous nous sommes  
fait accompagner par  
un conseiller... »

« Cela nous apporte une  
certaine souplesse... »

Améliorer les conditions de travail



Réduire le volume de travail



Sécuriser les coups durs



Pouvoir se libérer



Coût



Etre agriculteur  
et vivre sa vie !

## Nous avons regroupé nos troupeaux pour partager le travail et les responsabilités

### Témoignage

« On fait un week-end sur deux »

**Jean-Louis Loir :** « Depuis que je me suis installé, mon objectif a toujours été de travailler dans le cadre d'une association. Malheureusement, mon association en GAEC avec mon frère a été mal préparée d'un point de vue humain. Ce fut l'échec et la dissolution de la société en 1999. J'ai alors embauché une salariée à temps partiel. Dans la perspective de son départ à la retraite, je me suis à nouveau posé la question de trouver quelqu'un avec qui m'associer. »

**Mickaël Guenet :** « Quand je me suis installé en 1997, les bâtiments d'élevage n'étaient pas aux normes. Avec une petite structure, il m'était difficile d'envisager de gros investissements. Je connaissais bien Jean-Louis pour avoir travaillé 2 ans chez lui dans le cadre d'un groupement d'employeurs. C'est lui qui m'a proposé l'association en 2006. Au-delà du fait que nous nous entendions bien, cela pouvait résoudre mon problème de mise aux normes, puisque le bâtiment de Jean-Louis pouvait accueillir les deux troupeaux. Cette solution permettait aussi de partager le temps d'astreinte sur l'élevage laitier. »

**JL L :** « Pour les cultures, nous avons chacun une organisation bien différente. De mon côté, je suis en CUMA. Et Mickaël travaille beaucoup avec son père puisqu'ils ont le matériel en copropriété. Nous avons donc choisi de limiter notre association à l'activité laitière en optant pour la Société Civile Laitière (SCL). »

**MG :** « Forts de l'expérience de Jean-Louis, nous voulions mettre tous les atouts de notre côté : nous nous sommes fait accompagner par un conseiller qui a réalisé une étude sur les aspects humains de notre association. C'est un préalable indispensable qui nous a permis de faire le point sur les objectifs de chacun face au projet commun. »

**JL L :** « Notre organisation du travail est maintenant la suivante : en semaine, nous sommes à deux le matin. Le soir et les week-ends (du samedi midi au dimanche soir), un seul fait la traite en alternant une semaine sur deux. Cela nous

apporte une certaine souplesse : si on a besoin de se libérer, on échange, même si on n'a pas de pointeuse... »



# Travailler à plusieurs

Mutualiser des moyens de production pour améliorer le confort et le temps de travail

## A noter

Le temps de travail est ponctuellement plus important le jour où l'autre associé ne travaille pas.

## Pour plus d'info

### • Chambre d'agriculture

☎ 02 35 59 47 47

### • CER France

☎ 02 35 59 64 70

### • USA

☎ 02 35 59 45 00



Une opération concertée  
des organismes agricoles  
Edition 2009

## • Pourquoi choisir cette solution ?

### Partager les responsabilités

On limite la prise de risques dans les décisions en ayant la possibilité de confronter son point de vue à son ou ses associé(s).

### Optimiser les investissements

Dans les exploitations où les installations ne sont plus adaptées ou pour valoriser des bâtiments.

### Pouvoir se libérer plus facilement

Pour une soirée, une journée, un week-end, ou une semaine, ...

## • L'essentiel à savoir

### Concilier les objectifs de chacun

L'association est avant tout un projet humain. Même s'il ne faut pas négliger les aspects économiques, il faut s'assurer que les objectifs de chacun peuvent être conciliés dans un projet commun. Pour cela, l'expertise d'une tierce personne est souvent bénéfique. Elle permet d'objectiver la situation et aide à poser les règles du fonctionnement de l'entité commune en toute neutralité.

### Trouver la formule adaptée à son attente

Il existe de nombreuses formules pour travailler à plusieurs, cela va du simple chantier d'entraide ponctuel à des associations complètes de type GAEC et aussi le salarié partagé ou les assolements en commun... N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos partenaires Temps Mieux pour trouver les formules les plus adaptées à votre attente.

## • Combien ça coûte ?

Etude préalable sur les aspects humains et relationnels : 1 000 € (peut varier en fonction du temps consacré).

Création de la société : 2 500 à 3 000 €.

